

Janvier 2018

12

# La Lettre

des services de l'État  
dans le Pas-de-Calais



**2018 : ce qui va changer**



## Sommaire

3 l'éditorial du préfet

4 le Pas-de-Calais-idoscope

5 le dossier du mois

▲ les nouveautés 2018

6 les actualités

▲ le Président de la République en visite dans le Pas-de-Calais

▲ un secrétaire d'Etat dans l'Audomarois

▲ l'emploi dans les quartiers prioritaires

▲ gare à la rage

▲ chèque énergie : bilan de l'expérimentation en vue de sa généralisation dès 2018

▲ 1er Janvier 2019 : entrée en vigueur du prélèvement à la source

▲ l'Association d'Aide aux Victimes et Information Judiciaire (AVIJ) 62 devient France Victimes 62

▲ organisation d'un forum sur l'accompagnement du projet d'avenir des jeunes en Service Civique

▲ mise à l'honneur des Talents du Pas-de-Calais

Rédacteur de la publication :  
Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais

Conception et réalisation :  
Service Départemental  
de la Communication Interministérielle

Crédits photos :  
Services de l'Etat du Pas-de-Calais,  
sauf mentions contraires



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)  
[facebook.com/prefetpasdecalais](https://facebook.com/prefetpasdecalais)  
[twitter.com/prefet62](https://twitter.com/prefet62)  
prefecture62  
prefecture62



Le mois de janvier est traditionnellement celui des souhaits, des bilans et des résolutions.

Il est bon de se retourner sur l'année écoulée pour apprécier les réalisations et mesurer les avancées.

Il est sage de regarder vers les mois qui arrivent pour évaluer les tâches à venir et anticiper les missions à accomplir.

2017 fut une année capitale pour la transition entre l'administration telle que nous la connaissions et celle d'aujourd'hui et de demain. D'importantes mesures du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) ont été concrétisées.

Ainsi, depuis mars, le Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) traite les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité des cinq départements de la région Hauts-de-France.

En novembre, les guichets des permis de conduire et ceux des certificats d'immatriculation ont définitivement cessé d'accueillir le public quand le traitement des démarches est devenu totalement dématérialisé, via la plate-forme de l'agence nationale des titres sécurisés.

Si ces nouvelles dispositions ont demandé un temps d'adaptation aux agents de l'État et à ceux des collectivités territoriales, elles ont aussi profondément modifié les relations entre le public et les services de la préfecture et des sous-préfectures. C'est pourquoi, dès la mise en place des démarches en ligne, les agents de l'État ont été aux côtés des usagers pour les accompagner dans cette transition numérique.

Un recul de quelques semaines permet d'affirmer que le dispositif a trouvé sa vitesse de croisière et que les dysfonctionnements déplorés au départ laissent peu à peu place à un service fiable, efficace et rapide.

L'année 2018 s'inscrira vraisemblablement dans cette dynamique de modernisation et de simplification des échanges entre les usagers et leurs services publics.

Les relations avec les collectivités territoriales et l'accompagnement de leurs projets seront également au cœur des préoccupations des services de la préfecture et des sous-préfectures.

J'ai pris mes fonctions dans ce département il y a bientôt un an. J'apprends encore à le connaître mais j'ai pris rapidement la mesure de ses atouts. Je sais pouvoir compter sur ses habitants, ses élus, les membres du secteur associatif, les acteurs économiques et l'ensemble des femmes et des hommes dont le but est d'avancer de concert pour faire progresser le Pas-de-Calais, chacun dans le domaine qui est le sien

Les visites dans le département du Président de la République et de trois ministres au cours du mois de janvier ont d'ores et déjà inscrit l'année 2018 sous le signe du dynamisme et d'une activité soutenue des services de l'État. Je sais qu'ils sauront y faire face.

Puisque janvier est le mois des vœux, je vous présente les miens, de santé, de réussite et de prospérité.

Je vous souhaite enfin de ne céder aucun de vos espoirs et de vos projets au doute ou au découragement.

Vive le Pas-de-Calais en 2018 pour que vive la République !

Fabien SUDRY  
Préfet du Pas-de-Calais

## Le Pas-de-Calais-idoscope



5 janvier - Opération de sécurité routière (1)



5 janvier - Opération de sécurité routière (2)



18 janvier - Voeux à la presse



19 janvier - Voeux aux forces de sécurité et de protection de la population



25 janvier - Rencontre avec des Pupilles de la Nation



28 janvier - Enduropale

## Le dossier du mois

2018, ce qui va changer

### ● La réduction de la taxe d'habitation

Cette mesure prévoit la réduction d'un tiers de la taxe d'habitation avant une suppression définitive dans les trois ans, s'appliquera pour 80% des foyers : aux célibataires dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 30 000 euros et aux couples sans enfant jusqu'à 43 000 euros. Pour les revenus des couples avec enfants qui peuvent bénéficier de cette mesure, il faut ajouter aux 43 000 euros, 6000 euros par enfant à charge.

### ● Stationnement payant : les nouvelles règles sur l'infraction

La gestion des infractions au stationnement payant relève désormais de la seule compétence des collectivités locales. L'amende liée au stationnement payant à 17 euros disparaît et laisse place à une redevance, appelée «forfait post-stationnement» (FPS). Les collectivités locales fixent le coût horaire du stationnement et chargent soit les agents de police, soit des agents émanant de sociétés privées du contrôle du paiement. Les automobilistes qui ne payent le montant du stationnement payant devront régler le FPS. Son montant variera d'une commune à l'autre, alors qu'aujourd'hui l'amende est fixée à 17 € sur l'ensemble du territoire.

### ● Le bulletin de paie simplifié

Cette mesure était entrée en vigueur au 1er janvier 2017 pour les employeurs d'au moins 300 salariés. Désormais, tous les employeurs sont désormais concernés par l'établissement du bulletin de paie simplifié (les employeurs de moins de 300 salariés). Ce nouveau bulletin de paie contribue à rendre plus lisibles les montants de cotisations dus par les salariés et les employeurs, en tenant compte des exonérations dont ces derniers peuvent bénéficier. Il fera également apparaître le montant total des allègements de cotisations.

### ● 1 000 € pour la vente de voitures polluantes

1 000 euros, c'est la prime accordée aux automobilistes vendant leur voiture (avant 1997 pour les modèles essence, 2001 pour les Diesel) pour en acheter une récente. Les ménages non imposables bénéficient d'une prime doublée, soit 2 000 € pour la vente d'une essence d'avant 1997 ou d'une diesel d'avant 2006. Cette «prime à la conversion» montera à 2 500 euros pour l'achat d'un modèle électrique.

### ● L'examen de permis de conduire comportera des notions de premiers secours

Les modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories B et B1 évoluent. À côté de la vérification d'un élément technique du véhicule et de la question en lien avec la sécurité routière, il introduit l'obligation d'une formation portant sur les notions de premiers secours pour les candidats à l'examen.

## Les actualités



Croisilles

### Le Président de la République en visite dans le Pas-de-Calais

Emmanuel MACRON, Président de la République, accompagné de Gérard COLLOMB, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, de Nicole BELLOUBET, Garde Sceaux, Ministre de la Justice, de Gérald DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics, et Benjamin GRIVEAUX, porte-parole du Gouvernement, s'est rendu le mardi 16 janvier 2018 à Croisilles, puis à Calais.

Dans un premier temps à Croisilles, le Président de la République a visité le Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES).

Outre un accueil digne, ces centres permettent un examen accéléré des situations administratives, notamment au titre de la demande de séjour.

Tous les migrants qui le souhaitent peuvent être mis à l'abri, sans condition, avec un accueil digne au sein des CAES de la région Hauts-de-France.



Présentation du CAES de Croisilles par Marc DEL GRANDE, Secrétaire Général de la préfecture

Le Président de la République s'est longuement entretenu avec les agents de la préfecture chargés de l'examen de la situation administrative des migrants



## Les actualités



Calais

A Calais, le président s'est en premier lieu adressé à l'ensemble des forces de l'ordre et de sécurité pleinement mobilisées en réponse à la problématique migratoire.

Puis Emmanuel MACRON a rencontré les élus du Calais, ainsi que les acteurs du développement économique. Natacha BOUCHART, maire de Calais, a pu présenter au président le projet de réaménagement du front de mer, ainsi que le projet culturel d'implantation de machines géantes par François DELAROZIERE, directeur artistique de la compagnie de théâtre de la rue La Machine.

En fin de journée, le président a rencontré et échangé avec les représentants des associations d'aide aux migrants évoquant notamment la prochaine prise en charge par l'État de la distribution des repas à la population migrante.



## Les actualités



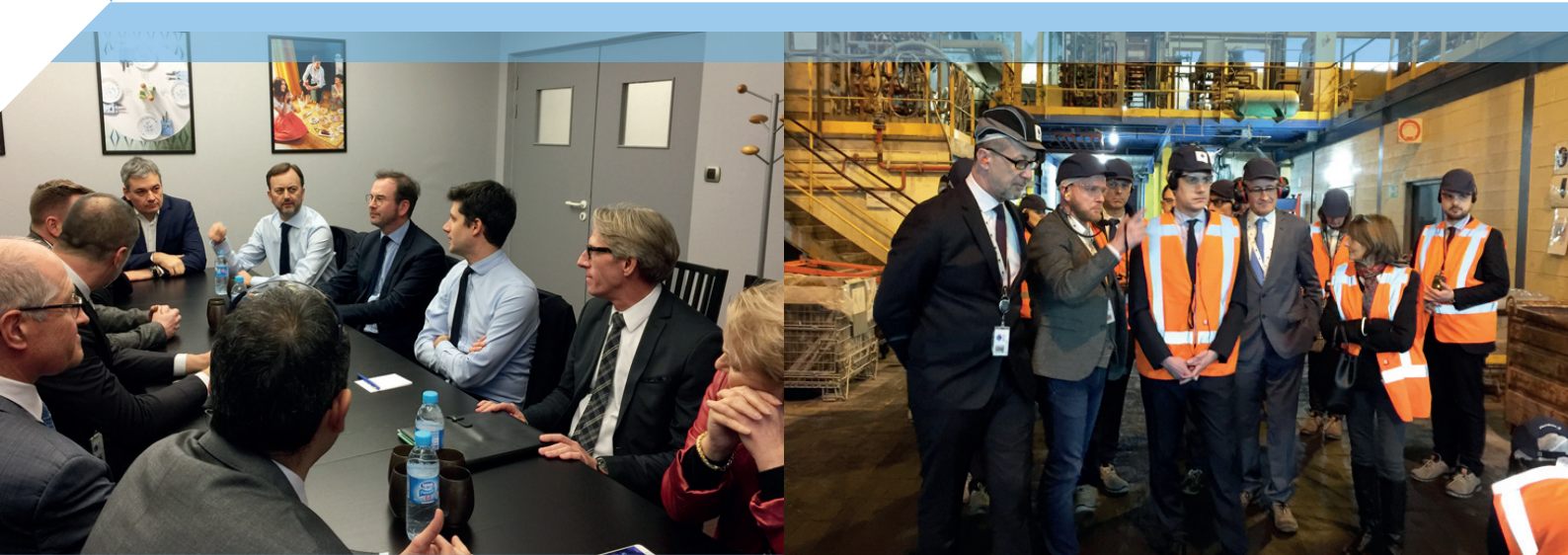
### Un secrétaire d'Etat dans l'Audomarois

Une semaine après l'accord historique entre les quatre opérateurs de téléphonie mobile, qui garantira l'accès de tous les concitoyens au bon débit dès 2020 et très haut débit d'ici 2022, Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, était en déplacement le lundi 22 janvier 2018 dans l'arrondissement de Saint-Omer.

Julien DENORMANDIE s'est rendu à « La Station », lieu implanté sur le parvis de la gare de Saint-Omer qui réunit un espace de co-working et des espaces de réunion qui peuvent accueillir des actions de médiation numérique organisées gratuitement pour les habitants. Un temps d'échange a également permis d'évoquer la transformation du quartier de la Gare d'agglomération en Pôle éco-numérique et de services et de visiter le chantier de la Gare-Cathédrale qui rouvrira ses portes en 2019.

Le secrétaire d'État s'est ensuite rendu à la Pépinière d'entreprises du Pays de Saint-Omer (PEPSO) où il a inauguré le réseau de déploiement de la fibre optique, puis rencontré des entreprises nouvellement rattachées à la fibre optique, outil essentiel au développement de leur compétitivité.

Pour finir, il a visité l'entreprise ARC qu'il a accompagné lors de la reprise par PHP fin 2014 et qu'il souhaitait valoriser également pour son engagement au service de la transformation du territoire.





## Les actualités

### L'emploi dans les quartiers prioritaires

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a ouvert un séminaire consacré à l'emploi et au développement économique dans les quartiers prioritaires le jeudi 30 novembre 2017 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Arras.

Ce séminaire a été construit sous la forme de 4 ateliers de travail chacun animé par un délégué et composé de témoins pouvant faire part d'expériences avérées :



**Richard SMITH**  
Secrétaire général adjoint  
de la préfecture

- ▲ L'emploi dans les quartiers prioritaires et le lien avec les entreprises
- ▲ Prise d'initiative et entrepreneuriat dans les quartiers
- ▲ Le développement économique et l'emploi par la transformation urbaine
- ▲ Le commerce dans les quartiers politique de la ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leur groupement dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires.

Dans le Pas-de-Calais, cette politique se déploie dans les 64 quartiers prioritaires que compte le département par l'intermédiaire de 11 contrats de ville.

La préfecture du Pas-de-Calais a souhaité faire du développement économique et de l'emploi une priorité transcrite dans chacun des contrats de ville.

Si des initiatives ont été engagées dans le département du Pas-de-Calais dans le cadre des contrats de ville, des constats de freins ou de carence subsistent dans les domaines de l'accès à emploi, de l'accompagnement

des initiatives d'entrepreneuriat ou du développement des commerces dans les quartiers de la politique de la ville.

Ainsi, le taux de chômage est en moyenne 2,5 fois plus élevé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et atteint 65% chez les jeunes de 15-24 ans dans certains quartiers du Pas-de-Calais. Par ailleurs, la création d'entreprises est 2 fois supérieure à la moyenne nationale, mais leur défaillance est également 2 fois plus importante après 3 années d'activité.

Ce séminaire consacré à l'emploi et au développement économique dans les quartiers prioritaires a permis de mettre en réseau les acteurs et de faire émerger de nouvelles initiatives et actions qui seront mises en œuvre en 2018.

Les conclusions du séminaire seront présentées lors du comité départemental de la politique de la ville qui se tiendra le 8 février prochain.

## Les actualités



La France est indemne de rage depuis de nombreuses années. Cependant, des cas sont parfois constatés sur notre territoire. Il s'agit de cas dit «importés» mis en évidence sur des chiens ou des chats rapportés illégalement de pays, où la rage sévit encore (chiens ou chats errants récupérés par des touristes).

De manière plus dramatique, des cas humains sont parfois recensés en France. Le dernier date de 2017 et a concerné un enfant de 10 ans contaminé par morsure de chiot pendant un séjour au SRI LANKA, qui est décédé en octobre après son retour en France.

Chaque année, plusieurs dizaines de chiens ou de chats sont placés sous surveillance dans le département au motif que ceux-ci, en provenance d'autres États membre ou de pays tiers, n'étaient pas à jour en matière de vaccination contre la rage. La surveillance est exercée pendant 6 mois avec visites vétérinaires mensuelles au frais du détenteur de l'animal. Dans certains cas, ce défaut de vaccination contre la rage peut conduire à l'euthanasie de l'animal.

Avant un déplacement à l'étranger avec son animal de compagnie, il convient de s'assurer que sa vaccination contre la rage a bien été effectuée et qu'elle est en cours de validité. Pour certaines destinations, un titrage sérique des anticorps vaccinaux (prise de sang) est préalablement demandé soit à l'entrée dans le pays de destination, soit en vue du retour en France. Les animaux en situation irrégulière vis-à-vis de la vaccination contre la rage ou du titrage des anticorps sont re-foulés, confisqués ou placés en quarantaine lors du passage en frontière. Les frais

résultant d'une mise en quarantaine sont à la charge du détenteur de l'animal. En plus des prescriptions en matière de protection vis-à-vis de la rage, chaque pays tiers peut avoir des exigences complémentaires : prenez contact avec votre vétérinaire 4 mois avant le départ afin de pouvoir y répondre.



En ce qui concerne les voyages au sein de l'Union européenne, les chiens et chats accompagnant leur maître doivent être valablement vaccinés contre la rage, identifiés et accompagnés de leur passeport.

Enfin, certaines chauves-souris peuvent être contaminées par la rage. Il convient de ne pas manipuler des chauves-souris qui seraient retrouvées mortes, malades ou blessées. Néanmoins, si une manipulation est indispensable, il faut impérativement se munir de gants de jardins épais et recouvrir l'animal avec un chiffon ou une boîte en carton avant toute intervention.

[En savoir plus : agriculture.gouv.fr/gare-la-rage](http://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage)

**VOYAGEURS, NE RAMENEZ PAS UN ANIMAL D'UN PAYS TOUCHÉ PAR LA RAGE. PENSEZ À FAIRE VACCINER VOTRE ANIMAL LORSQUE VOUS PARTEZ À L'ÉTRANGER**

## Les actualités

### Chèque énergie : bilan de l'expérimentation en vue de sa généralisation dès 2018

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a créé un nouveau dispositif, le « chèque énergie », pour aider les ménages en situation de précarité à payer leurs factures d'énergie. Il permet également de payer des dépenses de rénovation énergétique. Le chèque énergie se substitue aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz actuels qui sont des tarifs réduits pour les ménages précaires.



En remplacement, le chèque énergie bénéficie aux ménages en situation de précarité, quel que soit leur mode de chauffage. Son montant est plus élevé pour les ménages les plus modestes. Il est envoyé automatiquement aux bénéficiaires sur la base de leur revenu fiscal sans qu'aucune démarche spécifique ne soit nécessaire de leur part. Ce dispositif a donc pour ambition d'être plus équitable et plus efficace.

En 2017, pour le département du Pas-de-Calais, le chèque énergie a été envoyé à 100 139 bénéficiaires.

En 2018, le chèque énergie sera généralisé et automatiquement envoyé par courrier aux bénéficiaires sur la base des informations transmises par les services fiscaux. Pour le recevoir, il faut donc faire sa déclaration de revenus, même si on ne paie pas d'impôt.

## ZOOM

Un simulateur en ligne permet à tous les bénéficiaires de calculer le montant exact de leur aide en fonction de leur situation : [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie



## Les actualités

### 1<sup>er</sup> Janvier 2019 : entrée en vigueur du prélèvement à la source

Le prélèvement à la source est une réforme du paiement de l'impôt qui met fin au décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt correspondant.

Le mode de calcul de l'impôt demeure inchangé et nécessite toujours de déclarer chaque année ses revenus.

Le mode de prélèvement est adapté au type de revenus. L'impôt sur les traitements, salaires et retraites est prélevé à la source par le tiers versant les revenus. L'impôt sur les revenus des indépendants et gérants de société, ainsi que sur les revenus fonciers, est versé par le contribuable au moyen d'acomptes mensuels ou trimestriels.

Le prélèvement à la source préserve le secret fiscal. Seul le taux de prélèvement est communiqué au tiers collecteur par la DGFIP qui reste le seul interlocuteur des contribuables. Par ailleurs, ceux-ci peuvent opter pour un taux non personnalisé.

Le prélèvement à la source ne change rien pour le contribuable non imposable. Celui-ci ne sera pas prélevé.

Le prélèvement à la source s'adapte aux situations particulières (mariage, naissance, baisse ou hausse de revenus). Le contribuable peut demander en cours d'année une mise à jour du taux. Par ailleurs, les contribuables peuvent opter pour des taux individualisés pour chaque membre du foyer fiscal.

### LES GRANDES ÉTAPES POUR LES CONTRIBUABLES SALARIÉS OU RETRAITÉS



#### PRINTEMPS

Déclaration de revenus 2017 :  
Je dispose de mon taux de prélèvement.  
Je choisis entre taux personnalisé, non personnalisé, différencié au sein de mon couple.

#### ÉTÉ

Réception de l'avis d'imposition 2017.

#### AUTOMNE-HIVER

L'administration fiscale envoie mon taux à mon employeur.  
Pour mon information, ce taux est affiché dès octobre sur mon bulletin de salaire.



#### JANVIER

Entrée en application du Prélèvement à la source.  
Le montant d'impôt est déduit automatiquement et indiqué clairement sur ma fiche de paie.

#### AVRIL-JUIN

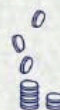
Déclaration de revenus 2018.

#### SEPTEMBRE

L'administration fiscale envoie mon taux à mon employeur/ma caisse de retraite.



À TOUT MOMENT SI MA SITUATION CHANGE  
(EXEMPLE : VARIATION DE REVENUS)



- 1 Je peux simuler mon nouveau montant d'impôts en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- 2 Sous certaines conditions je peux moi-même demander à modifier mon taux de prélèvement.
- 3 Mon nouveau montant d'impôt apparaît immédiatement sur ma fiche de paie.

## Les actualités

### L'Association d'Aide aux Victimes et Information Judiciaire (AVIJ) 62 devient France Victimes 62

L'Association d'Aide aux Victimes et Information Judiciaire (AVIJ) 62 se dénomme depuis janvier 2018, France Victimes 62.

France Victimes 62 appartient à un réseau associatif conventionné par le ministère de la Justice, dont la vocation est d'apporter une aide, quelle que soit la nature du préjudice subi.

France Victimes 62, écoute, informe et accompagne. Au quotidien, sur tout le département du Pas-de-Calais, des professionnels se mobilisent pour :

- ▲ l'analyse de de la situation et des besoins ;
- ▲ un soutien et un accompagnement psychologique
- ▲ l'information sur les droits
- ▲ un accompagnement dans les démarches
- ▲ une orientation adaptée vers des partenaires (avocats, experts, psychologues, assistants sociaux, notaires, huissiers ...)



Lorsque l'on est victime, des questions se posent :

- ▲ comment faire valoir ses droits ?
- ▲ comment être informé du déroulement d'une procédure ?
- ▲ comment porter plainte ?
- ▲ comment prouver que l'on est victime ?
- ▲ comment être indemnisé et obtenir réparation ?

des troubles peuvent apparaître :

- ▲ maux de tête, troubles de l'appétit, perturbations du sommeil
- ▲ difficultés de concentration, pertes de mémoire
- ▲ tristesse, peur, angoisse, irritabilité, agressivité
- ▲ besoin d'éviter certains lieux, crainte de sortir
- ▲ modification de vos relations familiale, sentimentale, amicale ou professionnelle

Appelez-nous au

**03 21 71 62 00**

[www.france-victimes62.fr](http://www.france-victimes62.fr)



## ZOOM

### Pourquoi contacter France Victimes 62 lorsqu'on est victime ?

Pour faire valoir ses droits, être informé du déroulement d'une procédure, pour savoir comment porter plainte, comment prouver que l'on est victime, comment être indemnisé et obtenir réparation.

Plus de 50 points d'accueil sont implantés dans tout le département du Pas-de-Calais.

## Les actualités



### Organisation d'un forum sur l'accompagnement du projet d'avenir des jeunes en Service Civique

Le premier forum sur l'accompagnement du projet d'avenir des jeunes en Service Civique s'est déroulé le 26 janvier à Lens.

200 jeunes sont venus rencontrer 25 structures partenaires de l'emploi, de la formation ou encore de l'orientation à cette manifestation coorganisée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Pas-de-Calais et Uni-Cités.

#### Que faire après le Service civique, Quelle orientation professionnelle ?

Des organismes de formation, la Mission Locale, l'Armée, L'école de la deuxième chance, le Conseil Départemental (avec les mesures coups de pouce)... ont pu présenter différents dispositifs pour accompagner les jeunes dans leur projet d'avenir.

A savoir : Les structures porteuses de service civique ont l'obligation de mettre en place un accompagnement du projet d'avenir du jeune. C'est ce vers quoi le jeune pourra se projeter à l'issue de son service civique : un projet professionnel, de formation ou même personnel.

Dans le cadre de l'universalisation du service civique, les services de l'Etat travaillent à faire du temps de la mission de service civique un élément structurant du parcours du jeune, valorisable dans son insertion sociale et professionnelle.

#### Qu'est-ce que le service civique ?

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation. Indemnisé 580 euros net par mois, un jeune en Service Civique peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il peut être effectué dans 9 domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Le Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il peut être effectué dans 9 domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

### Mise à l'honneur des Talents du Pas-de-Calais

Ce vendredi 26 janvier 2018, était organisée dans les salons de l'hôtel de la Préfecture la cérémonie de mise à l'honneur des talents du Pas-de-Calais. Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, tenait ainsi à rendre hommage, à des personnalités dont le talent, le professionnalisme, l'engagement bénévole ou civique a été reconnu dans de nombreux domaines d'activité à l'échelle du département du Pas-de-Calais en 2017.



Pendant la cérémonie plusieurs Talents ont pu présenter leur engagement :

Constance CHUDZINSKI, pianiste engagée, qui réalise de nombreux concerts pour les résidents d'EHPAD ou pour les personnes hospitalisées a interprété deux standards de la musique française « Chanson sur ma drôle de vie » de Véronique Sanson et « Elisa » de Serge Gainsbourg.

Enzo LELEU, étudiant au lycée Guy Mollet d'Arras, élu au conseil municipal des jeunes d'Arras, citoyen engagé notamment sur le devoir de mémoire, la sensibilisation des citoyens à l'élection présidentielle et à l'élection législative.

André PECQUEUR, 74 ans, est le président de la Brasserie Goudale-Saint-Omer. Sa nouvelle brasserie, la Goudale, située à Arques, est née du déménagement des Brasseurs de Gayant et représente un bel exemple de modernité et de technologie.

Juliette FICHAUX, gérante du salon de coiffure « L'Uni'Hair de Ju » à Devres. En 2011, suite à une rupture d'anévrisme de la carotide qui fait d'elle la victime d'un grave accident de la route, Juliette devient après 6 semaines de réanimation à Lille et 5 mois et demi de rééducation, Juliette s'accroche à son rêve de venir coiffeuse. Elle ouvre son salon de coiffure en juin 2017.

Christophe SILVIE, président du Saint-Omer Crickets Club Stars créée à l'automne 2016, désigné en 2017 par le parlement Européen comme lauréat du Prix Citoyen Européen 2017. Ce club est né d'une rencontre et d'échanges avec des jeunes motivés originaires d'Afghanistan et du Pakistan réfugiés en France.



D'autres personnalités, dans de nombreux autres domaines ont été mises à l'honneur :

Jean-Pierre AUPET (Président de l'association « Maison de l'Europe en Artois »), Adrien BART (céiste de haut niveau), Marie BARROIS (Présidente de l'association « Brouillon de Culture »), Cécile BACKES (Comédienne, Metteur en scène, Directrice de la Comédie de Béthune), Janine BUSSON (Fondatrice de l'association « Enfance-télé : danger ? »), Frédéric CHARLATE et Jean-Marc LAMBLIN (Fondateurs de l'association « Lames de Joie »), Julie CAILLERETZ (céiste de haut niveau), Dominique DARRE (Président de l'association de mise en valeur du patrimoine architectural du Calaisis), Benoît DE BRETAGNE (Luthier), Gauthier DECARNE et Emeric CRUCHANT-FLEURIAU (Fondateurs de l'entreprise Q de Bouteilles), Michel DEBOVE (Sapeur-pompier volontaire au grade de colonel), Mireille DELAMER (Co-fondatrice, vice-présidente et secrétaire générale de l'association AMI/OIMC NORD), Charlotte DELOZIERE (Étudiante brillante), Charline DROLET (Retraitée engagée, veuve de mineur), Brigitte DELANGHE (Fruiter-primeur, meilleur ouvrier de France 2011), Sylvain DRUART (comédien et réalisateur d'une web-série), Cyrielle DUHAMEL (Nageuse de haut niveau), Anne-Marie DUEZ (Fondatrice et présidente de l'association pour la création et la gestion d'établissements et services pour personnes SourdAveugles), Nicolas FLAHAUT (Graffeur), Liza GATEAU (jeune espoir du judo), Clara GALLUDEC (jeunes espoir du judo), Stéphane et Christophe FOURNIER (Gérants d'une saurisserie), Alexandre GAUTHIER (Chef étoilé), Jimmy GRESSIER (athlète de haut niveau), Gérald GRIMBERT (Directeur du site d'Isbergues Aperam Stainless France), Martine Germa (Directrice d'école à la retraite, femme engagée), Éric GUILLY (Maître d'armes, champion du monde 2017), Jean-François KLEIN (Médecin bénévole au CAES de Croisilles), Nicolae LASSON (Pianiste et professeure émérite), Philippe HUDELLE (passionné de photographie), Anne LECERF (Pianiste, directrice de l'association Cide-Lise, co-gérante de l'entreprise d'insertion Pain et Partage), Héloïse MACQUART (Véloplanchiste de haut niveau), Régine LE GLEUT (Arbitre internationale de lutte), Luc MARONI (Universitaire, fondateur d'une coopérative d'entrepreneurs à Lens), Arnaud MONTEWIS (Dirigeant de la start-up WAIEGO), Mathieu MICHIELS (Dirigeant et fondateur de la société UNAIDE), Julie PIEDBOIS, Rahmatullah RAZMENDA, Mohamed BENDRISS et Ahcène BOUBOUCHE (Maraudeurs de l'Audasse), Martin PULIDO Y BOZOSA (Electricien), Maryse ROGER (Présidente de l'association « Ouvrir les yeux »), Franck POUTCH (Président de CREPIM SAS Centre d'expertise industrielle et de recherche), Olivier ROGER (Tôlier, meilleur ouvrier de France 2015), Garry TAFFIN (Enseignant en art-floral, meilleur ouvrier de France 2015), Jean-Jacques THELLIER (Président de l'association NORIA), Ulysse TOULET (Boulangier spécialisé dans l'utilisation des blés anciens), Franck VIANDIER (Organisateur de trails), Célestine VERECKEN (Maire du conseil municipal des Jeunes audomarois), Laurent TURI (Médecin, porteur du projet de la future Maison de santé du Ternois), Romain VION (Agriculteur engagé), Laurent ZINQUIN (Directeur du Fab Lab Côte d'Opale).

**STOP-DJIHADISME.GOUV.FR**

**RADICALISATION**

**VIOLENTE,**

**ENRÔLEMENT**

**DJIHADISTE.**

**FAMILLES, AMIS : SOYEZ VIGILANTS**

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

**0 800 005 696**

**Service & appel  
gratuits**

 @stopdihadisme  Stopdihadisme

